



# Les **ECHOS** du **Granier**

DECEMBRE  
2019

22



**VIE MUNICIPALE :** Un nouveau Conseil Municipal des Enfants ///

**TRAVAUX :** Stop aux dépôts sauvages ///

**VIE LOCALE :** Nature en bulles

/// **VIE ASSOCIATIVE :** Le jumelage en plein essor ///

**ENFANCE / JEUNESSE :** Du tri et du compost au restaurant scolaire ///

**BIBLIOTHEQUE :** Echanges au club de lecture ///

**INFOS DE LA VALLEE :** Rivières, une gestion partagée

/// **IL ÉTAIT UNE FOIS CHAPAREILLAN :** La mairie de Chapareillan, toute une histoire... 1<sup>ère</sup> partie

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

La commune ne peut diffuser, sans le consentement des parents, la naissance de leur(s) enfant(s). Pour la parution d'une naissance dans le bulletin municipal « les Échos du Granier » les parents doivent nous informer par mail :

[etatcivil@chapareillan.fr](mailto:etatcivil@chapareillan.fr)

**Sophia LE GLAS**

16 août

**Johan MICHARD**

21 août

**Juliette ROCHEREAU**

22 août

**Marianne EVEILLARD**

11 septembre

**Gabriel MASSON**

15 septembre

**Lily PUISSANT**

14 octobre



### DÉCÈS

**Yvonne BOUVET**

11 août

**Elyane GUICHEBARON**

7 septembre

**Jean-Pierre PATAILLE**

11 septembre

**Jean SERRE**

27 septembre

**Jean-Claude RAT-PATRON**

15 octobre

**Odette BARBIER**

22 octobre

**Georgette BLARD**

26 octobre

- 3. Editorial
- 4 / 11. Vie Municipale
- 12 / 14. Aménagements & Travaux
- 15. Vie Locale
- 16 / 19. Vie Associative
- 20 / 21. Enfance & Jeunesse
- 22. Bibliothèque
- 23. Infos de la Vallée
- 24. Il était une fois Chapareillan



Mise en place des illuminations de Noël par les services techniques  
**MISE EN LUMIÈRE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE**

**P**  
**E**  
**R**  
**M**  
**A**  
**N**  
**E**  
**N**  
**C**  
**E**  
**S**

**CPAM :**  
Les mercredis  
de 8<sup>h</sup>30 à 10<sup>h</sup>30, sur rendez-vous  
Local « permanences », place de la mairie.  
☎ : 36 46

**ADPA :**  
Mardi & mercredi  
de 9<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00, sur rendez-vous  
Salle Saint Roch  
☎ : 04 76 40 79 35  
En cas d'urgence appeler au 04 76 92 18 82

**CLCV :**  
Consommation Logement et Cadre de Vie :  
Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois (hors vacances scolaires)  
de 10<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>00  
Local « permanences », place de la mairie.

## ÉVÈNEMENTS

PERMANENCE  
DES  
COMPTEURS  
COMMUNICANTSJEUDI 12 DÉCEMBRE  
DE 15<sup>H</sup>00 À 18<sup>H</sup>00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

SOIRÉE DE NOËL  
VENDREDI 13 DÉCEMBRE  
DÈS 17<sup>H</sup>00

SALLE POLYVALENTE

VOEUX  
DE LA  
MUNICIPALITÉ  
VENDREDI 10 JANVIER  
À 18<sup>H</sup>30

SALLE POLYVALENTE

MARTINE VENTURINI  
Maire de Chapareillan

## UNE BELLE FIN D'ANNÉE

Les équipes communales sont prêtes et mobilisées, comme chaque année en cette période, pour affronter les aléas de l'hiver. Afin de ne pas entraver leur bonne marche, merci de ne pas stationner dans les rues étroites, et de permettre aux engins de passer à toute heure pour déneiger et saler le plus efficacement possible.

Les travaux se poursuivent dans le Parc du Granier : les tables et bancs y seront bientôt installés. Le city stade, actuellement situé près de l'école, sera prochainement déplacé dans le parc, pour rejoindre les autres infrastructures sportives de plein air. Ce terrain multisports sera désormais en libre accès, ce qui permettra aux jeunes sportifs d'en profiter sans limite. Les actuels riverains du city stade retrouveront par là même toute leur tranquillité.

Nombreuses sont vos interrogations à propos des nouveaux compteurs électriques Linky. Afin d'y répondre au mieux, j'ai sollicité auprès d'Enedis la mise en place d'une permanence d'information sur cette nouvelle génération de compteurs. Cette permanence se tiendra en salle du conseil de la mairie, le jeudi 12 décembre de 15 heures à 18 heures. Des intervenants d'Enedis seront à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

Noël arrive à grands pas et le Père Noël sera parmi nous à Chapareillan. Je vous invite à venir nombreux fêter Noël, le vendredi 13 décembre, à la salle polyvalente. Tout est prévu, dans l'ambiance magique de Noël, pour que petits et grands puissent s'évader le temps d'une soirée en famille. Les festivités sont organisées par les commerçants et artisans de Chapareillan. La commune de Chapareillan offrira à chaque famille un goûter, un chocolat chaud et une photo avec le Père Noël.

Je vous souhaite à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le vendredi 10 janvier.

## Contact

## Mairie

24 place de la mairie  
CS 60077  
38530 CHAPAREILLAN☎ : 04 76 45 22 20  
Fax : 04 76 45 21 46

## lundi, mardi, vendredi, samedi :

8<sup>H</sup>30 / 12<sup>H</sup>00

## mercredi :

8<sup>H</sup>30 / 12<sup>H</sup> et 13<sup>H</sup>30 / 18<sup>H</sup>00

## jeudi :

18<sup>H</sup>00 / 20<sup>H</sup>00

Fermé le samedi matin en juillet/août.

## E-mail :

accueilmairie@chapareillan.fr

## Site :

www.chapareillan.fr

## Facebook :

@mairiedechapareillan

## RETOUR EN IMAGES SUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES

### FORUM DES ASSOCIATIONS



24

*C'est le nombre d'associations présentes au forum des associations*



### FORUM DE L'EMPLOI



*Martine Venturini, Maire, en présence de Pascal Blain, Directeur Régional de Pôle Emploi,*



300

*C'est le nombre de visiteurs au 6<sup>ème</sup> forum de l'emploi*

**HALLOWEEN PARTY IV**



**COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918**



## UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

L'élection du Conseil Municipal des Enfants a eu lieu le vendredi 15 novembre. Après le dépouillement, 6 filles et 6 garçons ont été élus pour 2 ans. Madame le Maire a félicité l'ensemble des participants en remerciant tous les candidats pour leur engagement au cours de cette campagne et rappelle aux enfants qui n'ont pas été élus, qu'ils seront invités à donner leur avis sur des projets dans le cadre de commission extra-municipale ou à participer à certaines actions du conseil municipal des enfants.



Voici les résultats de cette deuxième élection du Conseil Municipal des Enfants :  
Inscrits : 97 - Votants : 95 (97,93 %) - Exprimés : 95 - Blancs : 0 (0 %) - Nuls : 4 (4,12 %)  
A savoir : chaque électeur, afin de respecter la parité, devait voter pour 6 filles et 6 garçons.



Au premier rang : Romane, Léna, Gabriel, Antoine, Lise, Antoine, Mattéo  
Au second rang : Maël, Adrien, Georgia, Emma, Eva

### LES 12 CONSEILLERS ENFANTS

#### LES FILLES :

Lise BOUCHET

71 voix - 73,19 %

Georgia DEFILIPPI

71 voix - 73,19 %

Eva CALVET

70 voix - 72,16 %

Léna BURGOS

66 voix - 68,04 %

Emma CLEMENCEAU-DONGUY

60 voix - 61,85 %

Romane LEGER

58 voix - 59,79 %

#### LES GARÇONS :

Adrien RAUTUREAU

73 voix - 75,25 %

Gabriel MARTINEZ

GARCIA MATHIEU

71 voix - 73,19 %

Maël MEGRET

71 voix - 73,19 %

Antoine RANGUELOV

68 voix - 70,10 %

Antoine MARGHADI

60 voix - 61,85 %

Mattéo COCHET

52 voix - 53,60 %

**Autres résultats (filles) :** Inès JULIEN - 57 voix - 58,76 % ; Betül GÜVEN - 47 voix - 48,45 % ; Lucie BRUYERE MURE - 42 voix - 43,29 %

**Autres résultats (garçons) :** Clément GRILLET - 48 voix - 49,48 % ; Nilo RICCI - 43 voix - 44,32 % ; Colin FAURE-GEORS - 27 voix - 27,83 % ; Bastien SANCHEZ - 23 voix - 32,45 %

## AGENDAS DES CME

### DÉCEMBRE

4 VISITE DES ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUX ET RENCONTRE  
AVEC LE PERSONNEL  
Mairie - 9<sup>h</sup>00 / 12<sup>h</sup>00

9 RÉUNION PLÉNIÈRE  
Mairie - 17<sup>h</sup>00 / 18<sup>h</sup>00

### JANVIER

10 CÉRÉMONIE DES VŒUX  
DE LA MUNICIPALITÉ  
Salle polyvalente - 18<sup>h</sup>30

15 COMMISSION DE TRAVAIL  
Mairie - horaires à définir selon les  
groupes de travail



## MERCI AUX ANCIENS CONSEILLERS...

Ils ont travaillé sur de multiples projets durant leur mandat : le « club échecs », la « journée de l'environnement », la « boum des CM2 », le nom du « nouveau parc », les choix des « aménagements du parc du Granier », la découverte des institutions (la Mairie, l'Hôtel du Département, l'Assemblée Nationale et l'Élysée)... Le Skate Park et une réflexion sur la création d'une piste cyclable n'ont pu voir le jour du fait de leur court mandat...

Suite à leur demande de continuer cette aventure démocratique, la commune leur permet, sur une base de volontariat de poursuivre leurs actions en accompagnant les nouveaux jeunes conseillers.



Cérémonie de fin de mandat du Conseil Municipal des Enfants en présence des parents et de Madame le Maire



Chaque Conseiller Municipal enfant, ayant participé au séjour, s'est vu remettre un livre souvenir de leur voyage à Paris, lors de la cérémonie de fin de mandat des CME.



Photo souvenir, lors de la cérémonie des vœux 2018

## LE RECENSEMENT DE LA POPULATION COMMENCE LE 16 JANVIER

L'Insee organise chaque année le recensement de la population.

Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité.

Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Les recensements facilitent les comparaisons avec nos voisins européens et tous les autres pays.

Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l'avenir.

### Pour l'Etat :

Définir les politiques publiques nationales.

### Pour les communes :

1. Etablir la contribution de l'Etat au budget des communes.
2. Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation.
3. Définir le nombre d'élus au conseil municipal.

### Pour les entreprises et les associations :

1. Ouvrir de nouveaux commerces.
2. Construire de nouveaux logements.

### Pour vous :

, vous recevrez un courrier de votre mairie, puis un agent recenseur recruté par votre commune se présentera chez vous. Il sera muni d'une carte tricolore.



Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre et vous remettra une notice sur laquelle figurent vos codes personnels pour vous connecter au site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papier. Votre

agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans votre logement, puis il conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie que tous les logements ont bien été recensés.

**Informations :**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE BREVET EN POCHE !



C'est le nombre d'élèves sur les 26 lauréats qui ont obtenu la mention « très bien » au brevet des collèves

### Félicitations aux 26 lauréats chapeillanais

du brevet des collèves de l'établissement Marcel Chêne à Pontcharra : BERGER Killian, CHAIGNON Alicia, LABBE, Hugo, LIVIERI Illona, PELLOUX Robin, SEITIER Julie, GIREL Lou-Anne, KAHIA CAVAGNA Hugo, LAPIERRE Anna, MANDIER Gabriel, VOLLET Emile, BEUCHOT Manon, DUBOSQ Martin, MARQUET Lisa, SORREL Clara, STINGA Lucas, THIERY Max, ALPETTAZ Hugo, BOVE Axel, CHEVALIER Margot, CLEMENTE Corentin, DURANTON Fanny, MASSENET Quentin, MEILLER Eglantine et NATOLI Louna



C'est le nombre d'abonnés à notre page Facebook depuis son lancement le 1<sup>er</sup> septembre 2017

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Suite à la réforme électorale mise en place par l'Etat, pour participer aux élections Municipales des dimanches 15 et 22 mars 2020, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant les élections, soit le 7 février 2020.

Pour les nouveaux arrivants, nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de Chapareillan soit au guichet de la mairie, soit par télé procédure ([service-public.fr](http://service-public.fr)), soit par courrier (date de réception faisant foi) et reçu au plus tard le sixième vendredi précédant le scrutin, **MAIS EN AUCUN CAS PAR MAIL**. Une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois sont à fournir.



Cette démarche aura pour conséquence la demande de radiation de la liste électorale de votre ancienne commune, sur laquelle vous étiez précédemment électeur.

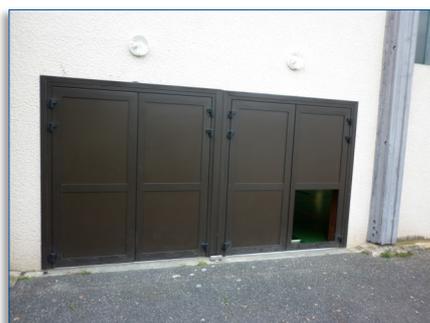
Chaque citoyen peut vérifier s'il est bien inscrit (nom de jeune fille pour les femmes mariées) et dans quelle commune en se connectant sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr)

**PROCURATIONS** : Les personnes étant absentes le jour des élections peuvent donner procuration. Se rendre en gendarmerie ou au Tribunal avec une pièce d'identité.

## INCIVILITÉS SUR LA COMMUNE

Depuis octobre dernier des incivilités ont eu lieu sur la commune pendant les week-ends : branches de cyprès arrachées derrière l'église ; barrières cassées aux jeux pour enfants de la petite gare ; intrusion en force dans le restaurant scolaire et la salle polyvalente ; vol de matériel (tentes...) à l'accueil de loisirs...

Nous rappelons que ces actes engendrent un coût pour la commune et pour le contribuable.



Barrières cassées aux jeux de la petite gare



extincteur vidé et jeté



Porte de secours de la salle polyvalente fracturée



Placard du badminton forcé



Branches arrachées et feu sauvage



## LE COMPTEUR LINKY ARRIVE À CHAPAREILLAN

Le compteur communicant, Linky, est une nouvelle génération de compteur. Il transmet des données de consommation et reçoit des ordres à distance. Linky répond au besoin de modernisation des réseaux d'électricité en France. Pour maintenir notre niveau d'exigence, nous remplaçons un matériel devenu obsolète et qui, dans certains cas, peut avoir été installé il y a plus de 40 ans.

### Comment se déroule la pose d'un compteur Linky ?

30 à 45 jours avant la pose, vous recevez un courrier d'information d'Enedis sur l'installation du compteur communicant.

La pose est assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandate un technicien spécialement habilité et formé à l'installation du compteur Linky.

L'entreprise partenaire vous contacte pour convenir d'un rendez-vous pour la pose du compteur à votre domicile ou vous informe de la période de pose si votre compteur est à l'extérieur de votre logement, auquel cas votre présence n'est pas obligatoire.

Le jour de la pose, le technicien habilité remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Durant l'intervention, le courant est coupé pour des mesures de sécurité.

Le technicien met en service votre nouveau compteur et vous remet la notice, ou la met dans votre boîte aux lettres si vous n'êtes pas présent.

### Un client peut-il refuser la pose ?

Non. le remplacement du compteur est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. Les compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité. Ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. Le compteur n'appartient pas au client. Juridiquement, le client doit à Enedis l'accès au compteur pour des raisons de sécurité et de vérification des appareils de comptage.



**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

**Déploiement des compteurs communicants**

**Commune de Chapareillan**

**Permanence à Chapareillan**  
**Jeudi 12 décembre 2019**  
**de 15h00 à 18h00**  
**Salle du Conseil Municipal**

### Quelles sont les données collectées par le compteur Linky ?

Tout comme l'ancien, le nouveau compteur mesure simplement la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures (kWh) et ignore s'il s'agit de la télé, du lave-vaisselle ou du

chauffe-eau...Il ne connaît donc ni le détail des consommations de chaque appareil électrique de votre foyer, ni vos informations personnelles (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

Sources :  
[www.compteur-linky.com](http://www.compteur-linky.com)

## CONCOURS « ILLUMINATIONS DE NOËL »

3<sup>ème</sup> édition du concours des « illuminations de Noël »... Les participants devront illuminer leur maison, façades, jardin ou balcon de façon originale et créative...

### INSCRIPTIONS JUSQU'AU 6 DÉCEMBRE

Règlement et inscription :  
[www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)  
ou à l'accueil de la mairie



## A NOTER DANS VOS AGENDAS

### DÉCEMBRE

- 5 ECLAIRAGE DES ILLUMINATIONS DE NOËL  
À la nuit tombée
- 6 CONCOURS « ILLUMINATIONS DE NOËL »  
Date butoir
- 12 CONCOURS « BOULE DE NOËL DÉCORÉE »  
Date butoir
- 13 SOIRÉE DE NOËL  
Salle polyvalente - 17<sup>H</sup>00

### JANVIER

- 10 CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ  
Salle polyvalente - 18<sup>H</sup>30



## BOULE DE NOËL DÉCORÉE

Le concours « boule de Noël décorée » est ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune et aux enfants chapareillanais scolarisés à l'extérieur.

### PARTICIPATION JUSQU'AU 12 DÉCEMBRE

3 catégories : 2/3 ans, 4/6 ans, 7/12 ans

Remise des lots le vendredi 13 décembre lors de la « soirée de Noël »

Règlement et inscription :  
[www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr) ou à l'accueil de la mairie

## TÉLÉALERTE ! ÇA FONCTIONNE !

Ma ville, je l'aime, je la protège

**DU NOUVEAU**  
À CHAPAREILLAN

**ALERTE/INFORMATION**

Soucieuse de la sécurité de ses habitants, votre commune a mis en place un **système d'alerte à la population...**

Pour recevoir **gratuitement** les alertes de votre commune :  
Inscrivez-vous sur :  
<https://www.inscription-volontaire.fr/chapareillan>  
ou complétez le formulaire papier en mairie

clitélécom

Mise en place en 2017 par la municipalité, la Téléalerte est un moyen de communication efficace pour alerter la population en cas de catastrophe naturelle, d'incendie, d'inondation, d'épidémie, de danger...

L'inscription est gratuite et volontaire.

Alors, n'hésitez pas à vous inscrire !

Inscription :  
[www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)  
rubrique  
« service à la population »  
ou à l'accueil de la mairie



**804**

C'est le nombre d'habitants inscrits au système de Téléalerte

## TRAVAUX EN PHOTOS



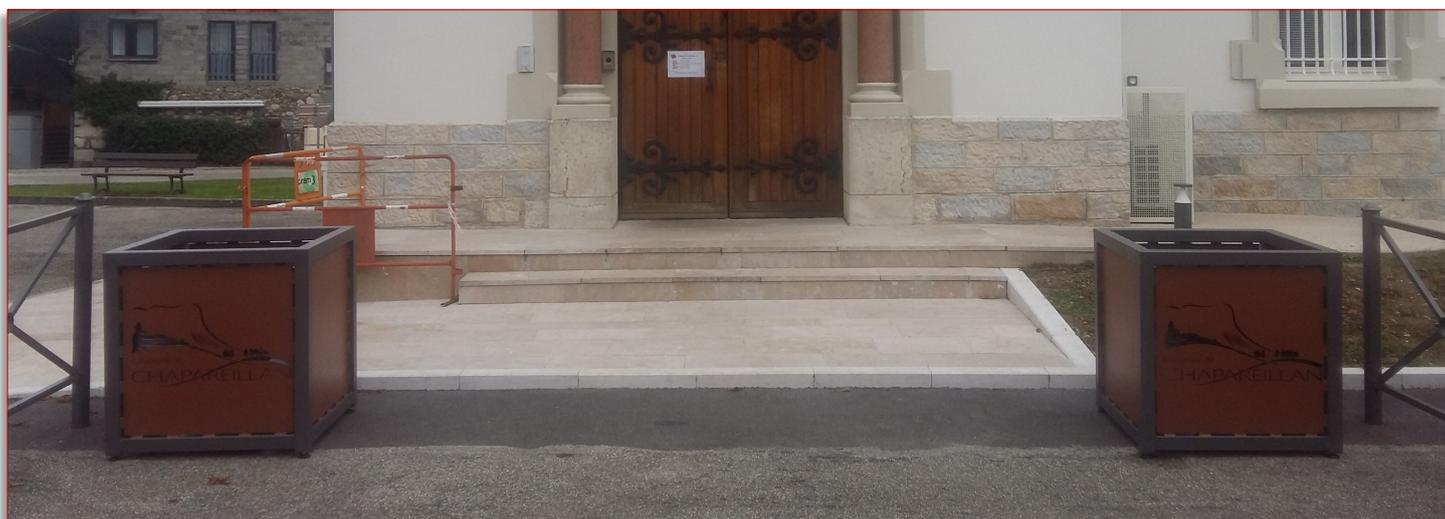
*Préparation de la plateforme du terrain multisports au Parc du Granier*



*Aménagement de voirie et renforcement eau potable, avenue du Granier*



*Pose d'une barrière à l'entrée du Parc du Granier et de nouveaux containers*



*Nouveaux bacs à fleurs à l'entrée de la mairie*



*Changement des éclairages de la salle polyvalente : passage en Led*



*Préparation de la voirie Chemin de la Croix pour enrobé*



*Fleurissement d'automne par les services techniques*



*Pose de nouveaux volets à la Mairie de Bellecombe*



*Mise en place des drapeaux français et européens dans les écoles publiques*



## DES GRAVILLONS DANS NOS RUES

*Vous l'avez remarqué ! Certaines rues du village ont été recouvertes de gravillons ! L'objectif n'est pas d'ennuyer les automobilistes mais de maintenir les voiries en bon état. Ceci s'appelle « faire du PATA ».*

Le « Point à Temps Automatique » est une technique qui a pour objet la répartition des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poule, arrachements...

La technique du « point à temps » est indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver) engendrant des coûts de réparation plus élevés.



## CONSEILS POUR L'HIVER

### PENSEZ À PROTÉGER VOS COMPTEURS D'EAU

Avec le gel, ceux-ci peuvent être endommagés.

### PENSEZ À VOUS GARER CORRECTEMENT

Afin de faciliter l'accès aux véhicules de services pour le déneigement.

## STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

*Véritable fléau, les dépôts sauvages en pleine nature ou aux pieds des points de collecte sont encore trop nombreux sur notre territoire : cagettes, sacs plastiques, frigos, bouteilles de gaz, vieux pots de peinture... Le Grésivaudan agit au quotidien et en appelle au civisme de chacun pour y remédier.*



4 agents du Service Déchets œuvrent quotidiennement pour la propreté des points de collecte de proximité. Outre le nettoyage des conteneurs, ils sont également contraints de ramasser les dépôts sauvages qui se trouvent aux abords des points de collecte. Cet été, ils en ont ramassé plus de 25 tonnes ! Ces dépôts sont le fruit d'incivilités, de négligence, parfois de méprise concernant le système de ramassage : certains considérant à tort qu'ils seront enlevés en même temps que la collecte traditionnelle.

Les dépôts sauvages sont interdits par la loi et relèvent du pouvoir de police du maire. Étant considérés comme des contraventions de 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> classe, les sanctions en cas d'infraction sont lourdes et les amendes conséquentes : de 450 à 3 000€. Véritable fléau environnemental, il est de notre devoir à tous d'agir. Si vous constatez un dépôt sauvage, contactez dès que possible le Ser-

vice Déchets pour éviter l'éparpillement des déchets ou une pollution des sols. Vous l'aurez compris ces incivilités ont un coût environnemental certain mais aussi pour notre porte-monnaie. Pour lutter contre ce phénomène, la communauté de communes alloue un budget conséquent : 9 000 €/mois soit 110 000 €/an, alors, mobilisons-nous !

**+ d'infos sur les déchetteries  
et sur les changements  
de mode de collecte**  
[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)



## NOUVEAU ! 2 AGENCES IMMOBILIÈRES À CHAPAREILLAN



### OBL IMMOBILIER

**M. Olivier DUVAL**  
30, rue de l'Épinette - Chapareillan

☎ : 06 48 42 06 63

☎ : 04 76 92 41 17

olivier@obl-immobilier.com

#### HORAIRES

Sur rendez-vous



### 1000 HABITAT

**Mmes Servane COHIN  
& Frédérique MERLE**  
rue du Cernon - Chapareillan

☎ : 04 79 33 10 00

www.1000habitat.com

#### HORAIRES

Du lundi au vendredi - 9<sup>H</sup>00 / 18<sup>H</sup>00  
Le samedi - 9<sup>H</sup>00 / 12<sup>H</sup>00

## NATURE EN BULLES

10 ans déjà que « Nature en Bulles » s'est implantée sur Chapareillan. Delphine Laurent, ingénieur chimiste a tout quitté pour se consacrer à son entreprise et créer ses propres produits cosmétiques 100 % naturels et bio.

A quelques jours des fêtes de Noël, Les Echos du Granier ont voulu en savoir plus sur la fabrication de ces produits...

**Echos du Granier : Quels produits fabriquez-vous ?**

**Delphine Laurent :** Je fabrique mes propres cosmétiques : des savons pour le visage et le corps, adaptés à tous types de peau ; des savons pour les cheveux, ronds pour une meilleure prise en main ; des savons à raser, à utiliser avec un blaireau ; du savon pour le linge, pour nettoyer les taches tenaces sur tout type de tissus et des baumes à lèvres pour hydrater et régénérer les lèvres gercées.

**EdG : Comment fabriquez-vous vos savons ?**

**D.L :** J'utilise le procédé de saponification à froid. Le savon est le produit d'une réaction chimique entre une matière grasse (huile végétale pour ma part) et une base forte (soude ou potasse). A noter que mes cosmétiques sont sans huile de palme, sans paraben et sans parfum de synthèse.



**EdG : Vous vendez également des produits de certains partenaires ?**

**D.L :** effectivement, je travaille avec des artisans, partenaires locaux pour les jouets, les bijoux et la couture.

**EdG : Et pour Noël, que proposez-vous ?**

**D.L :** Je propose des coffrets cadeaux à composer soi-même ou déjà composés.

#### NATURE EN BULLES

**Mme Delphine LAURENT**

41, rue du Cernon - Chapareillan

☎ : 06 28 08 64 12

contact@nature-en-bulles.com

www.nature-en-bulles.com

#### HORAIRES

Du mercredi au samedi  
10<sup>H</sup>00 / 12<sup>H</sup>00 et 16<sup>H</sup>00 / 19<sup>H</sup>00

## LA NOMADERIE VOUS INFORME DE SES PROJETS 2019 / 2020

Voici un aperçu des actions menées par la Compagnie

- Ateliers de création et accompagnement à la pratique artistique sur la commune et le territoire (scolaires, établissements privés, publics, associations, espace de loisirs...)

- Ateliers de création chorégraphique menés au Collège Marcel Chêne (Pontcharra) dans le cadre d'un projet danse-théâtre, création d'un spectacle présenté à l'espace culturel Le Coléo (Pontcharra). Reconduction du projet en 2019 avec « Le malade imaginaire » et en 2020 avec « Le bourgeois gentilhomme ».

- L'école élémentaire privée nous sollicite cette année, suite au projet avec l'école élémentaire publique et la représentation scolaire du spectacle « nomades », un rendu artistique sera prévu en juin 2020 à la salle polyvalente.

- Reconduction en 2020 du projet artistique avec le Collège La Pierre Aiguille (Le Touvet) avec un travail sur l'auteur Fabio Geda et son roman « Dans la mer il y a des cro-



codiles », l'histoire d'un enfant clandestin fuyant seul son Afghanistan natal pour chercher asile en Europe. Création artistique danse, musique, théâtre avec les élèves de 3<sup>ème</sup> suivi d'une restitution à l'Espace P. Jargot (Crolles).



La Nomaderie a été créé en 2016 à Chapareillan (38), sous la direction artistique de Martine Jaussen. La compagnie crée des spectacles chorégraphiques et développe parallèlement un travail de sensibilisation autour du spectacle vivant. Elle est soutenue par la commune de Chapareillan, la Communauté de Communes du Grésivaudan, le département de l'Isère et la Caf de l'Isère dans le cadre de ses actions.

**Contact :**

Compagnie La Nomaderie  
47, rue du Cernon, Chapareillan  
lanomaderie.asso@gmail.com

### ASSOCIATION DE PÉTANQUE EN CRÉATION

Suite à la création d'un jeu de boules dans le nouveau Parc du Granier, nous envisageons de créer une association de pétanque et nous vous invitons à prendre contact avec M. Gilbert Chazalon au 06 68 65 67 92, si vous souhaitez participer à cette création.



### PAUSE PARTAGE

C'est dans une ambiance particulièrement joyeuse et festive que s'est déroulée notre soirée "Folk à Bellecombe". Autour d'un copieux repas partagé, danseurs et danseuses pros ou débutants se sont lancés sur la piste aux sons des trois accordéons de "La Boite à boutons" : merci aux musiciennes et à Marie - Pierre pour son animation dynamique qui a réussi à faire danser tout le monde.



**Dates de nos prochaines manifestations :**

- Matinée jeux pour les plus petits le 1<sup>er</sup> décembre
- Café de Noël : dimanche 22 décembre

*Les lieux et heures seront précisés en temps voulu*

- Atelier d'écriture le 13 décembre de 20<sup>H</sup>00 à 21<sup>H</sup>30 à la salle Beethoven

## 4<sup>ÈME</sup> SOIRÉE DE NOËL DE CHAPAREILLAN DÉVELOPPEMENT

4 ans déjà que l'association des commerçants, en partenariat avec la commune, vous offre cette soirée de Noël, événement familial incontournable.

**VENDREDI**  
**13**  
**DÉCEMBRE**  
**17H**

**ENTRÉE GRATUITE**  
[www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)

**ANIMATIONS**  
**BUVETTE**  
**RESTAURATION**

**CHAPAREILLAN**  
**développement**  
*présente la*  
**4ÈME**

**SOIRÉE**  
**DE**  
**NOËL**  
*Salle Polyvalente*

commune de  
**CHAPAREILLAN** En partenariat avec la commune de Chapareillan

**VENDREDI 13 DÉCEMBRE**  
**DÈS 17<sup>H</sup>00**  
Salle polyvalente

### BUVETTE ET RESTAURATION

**17<sup>H</sup>00**

### GOÛTER ET PHOTO FAMILIALE AVEC LE PÈRE NOËL

La commune de Chapareillan offre un goûter, un chocolat chaud et une photo avec le Père Noël à toutes les familles.

**17<sup>H</sup>00 - 19<sup>H</sup>00**

### ANIMATIONS

Jeux en bois, structures gonflables...

**18<sup>H</sup>00**

### REMISE DES PRIX DU CONCOURS « BOULE DE NOËL DÉCORÉE » \*

Modalités sur le site de la mairie.

**18<sup>H</sup>30**

### BLIND TEST « COUPE DES FAMILLES »

Grand quizz musical en famille.

**19<sup>H</sup>30**

### RESTAURATION

Des plats pour toute la famille.

**21<sup>H</sup>30**

### SOIRÉE FESTIVE ET MUSICALE

Venez danser jusqu'au bout de la nuit.

\* Ce concours « Boule de Noël décorée », est entièrement gratuit. Il est adressé aux enfants scolarisés sur la commune et aux enfants chapareillanais scolarisés à l'extérieur.

Modalités sur le [site de la mairie](http://site.de.la.mairie).

**CONCOURS**  
*Boule de Noël décorée*  
DU 18 NOVEMBRE  
AU 12 DÉCEMBRE

Résultat du concours  
vendredi 13 décembre  
à 18<sup>H</sup>00  
à la soirée de Noël

CHAPAREILLAN  
CATÉGORIES :  
2 / 3 ANS  
4 / 6 ANS  
7 / 12 ANS

## AUDITIONS DE FIN D'ANNÉE POUR L'A.M.C

**MARDI 17 DÉCEMBRE**  
**MERCREDI 18 DÉCEMBRE**  
**18<sup>H</sup>30**  
Salle Beethoven  
2<sup>ème</sup> étage de l'école primaire

**AMC**  
Association Musicale de Chapareillan

### Au programme :

Auditions des classes de piano, guitare, batterie, flûte et saxo, ainsi que les ateliers de musique actuelle.

## NOUVELLE COLLECTE DE SANG

La dernière collecte du 25 octobre 2019 à Chapareillan a vu se présenter 104 généreux donateurs, pour 90 dons prévus par l'Etablissement Français du Sang. Au total, ce sont 102 poches qui ont été prélevées et 4 nouveaux donateurs qui ont effectué leur premier don.



## PROCHAINE COLLECTE DE SANG VENDREDI 17 JANVIER DE 16<sup>H</sup>30 À 19<sup>H</sup>45 À LA SALLE POLYVALENTE

**Rappel : de 18 à 70 ans, les hommes peuvent effectuer 6 dons du sang par an, les femmes jusqu'à 4 fois.**

Donner son sang, c'est donner 20 minutes pour le prélèvement et prendre une collation immédiatement après. Et c'est toujours agir pour le bien de tous.

Pour tous renseignements sur le don du sang ou un rendez-vous pour un don de plasma :

☎ : 0800 109 900  
(numéro gratuit)

## L'AMICALE LAÏQUE FAIT SA RENTRÉE

Tout comme les enfants, l'Amicale Laïque a fait sa rentrée. Voici les visages de celles qui s'engagent dans cette formidable association.



De Gauche à Droite : Maud Molenaar, secrétaire ; Annabelle Quidoz, vice-présidente ; Sandra Meyer, trésorière ; Nadine Rousset, responsable bibliothèque ; Sandra Célot, présidente ; Géraldine Raux, vice secrétaire ; Marlène Spuig : responsable bibliothèque ; Ingrid Boncompain : vice-trésorière

Cette année scolaire, nous comptons aussi bien travailler ! Avec la participation des écoles publiques et des parents d'élèves nous organisons des ventes (chocolats, saumons...) et des événements incontournables (bourse aux jouets, kermesse...).

Grâce à ces actions, nous récoltons des fonds pour permettre aux enseignants de concrétiser des projets pédagogiques. Par exemple, cette année, un projet de classe d'eau à Vaujany est en cours d'éla-

boration : 49 élèves sont concernés. L'Amicale Laïque participera financièrement à ce projet qui est en lien avec les programmes de l'éducation nationale. Ces fonds servent également à poursuivre les achats de livres et de mobilier pour la bibliothèque, lieu d'apprentissage incontournable.

Toutes les classes, de la petite section au CM2, s'y rendent au moins une fois par semaine pour consulter et emprunter des livres.

À l'Amicale Laïque nous soutenons

également les temps forts de l'année scolaire. Les mardi 8 et lundi 14 octobre derniers, le Courseton et la course aux mots ont eu lieu sur le stade de foot. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les enfants ont couru. Les parents présents et les enseignants n'ont pas manqué de les encourager ! Pour clôturer ces deux belles journées, nous avons offert un goûter à tous les enfants afin de les récompenser de leurs efforts.

Faites vous plaisir en contribuant à la réalisation des projets éducatifs et pédagogiques pour les enfants des écoles publiques ! Nous vous proposons une vente de saumon fumé artisanal. Les commandes sont à passer au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2019 par email. La distribution aura lieu les 16 et 17 décembre à partir de 16<sup>H</sup>30 à la salle polyvalente.

Pensez à regarder notre blog ou notre page Facebook. Nous serons ravis d'échanger avec vous et ... de vous accueillir dans l'équipe des bénévoles.

**Contact :**

[amicalelaïque.chapa@gmail.com](mailto:amicalelaïque.chapa@gmail.com)

[amicalelaïquechapa.canalblog.com](http://amicalelaïquechapa.canalblog.com)

Facebook : Amicale Laïque de Chapareillan



## LE JUMELAGE EN PLEIN ESSOR

Cet été a encore permis d'accroître l'amitié franco-belge qui s'est instaurée depuis plusieurs années. A l'occasion des traditionnelles fêtes du 15 août, le comité « Boirs est Barjot » a reçu une délégation de Chapareillanais d'environ 40 personnes, de 4 à 74 ans !

La convivialité de nos voisins wallons a encore une fois permis de passer un séjour riche en découvertes et en rigolades. Cramignons, descente de la rivière en radeau, animations pour enfants, blind test et les grandioses soirées au chapiteau, ont rythmé un programme plus allégé cette année, afin de nous permettre un peu de temps libre pour visiter les villes voisines de Visé, Liège et Maasricht. Certains chanceux ont même prolongé le plaisir une semaine de plus afin de visiter le reste du pays.

Pendant l'hiver, le comité de jumelage organisera à nouveau une vente de diots, le dimanche 2 février, avec dégustation de bières spéciales venues de Belgique. A cette occasion, le match de rugby France-Angleterre (tournoi des 6 nations) sera diffusé sur écran géant, permettant ainsi de prolonger cette journée festive.



Et pour cet été, nos amis belges seront accueillis du 11 au 14 juillet à Chapareillan. Le comité de jumelage s'attèle déjà à organiser cet événement, et propose à toute personne bénévole souhaitant les rejoindre pour les aider, de se manifester.



Contact :

Sylvain Martinez

☎ : 06 34 63 08 15



## AGENDA ASSOCIATIF

### DÉCEMBRE

- 1 **MATINÉE JEUX POUR LES PETITS**  
PAUSE PARTAGE  
Lieu et horaire non précisé
- 13 **SOIRÉE DE NOËL**  
CHAPAREILLAN DÉVELOPPEMENT  
Salle polyvalente - 17<sup>H</sup>00
- 13 **ATELIER D'ÉCRITURE**  
PAUSE PARTAGE  
Salle Beethoven - 20<sup>H</sup>00 / 21<sup>H</sup>30
- 17 **AUDITIONS DE L'A.M.C**  
A.M.C  
Salle Beethoven - 18<sup>H</sup>30
- 18 **AUDITIONS DE L'A.M.C**  
A.M.C  
Salle Beethoven - 18<sup>H</sup>30
- 22 **CAFÉ DE NOËL**  
PAUSE PARTAGE  
Lieu et horaire non précisé

### JANVIER

- 17 **COLLECTE DE SANG**  
DON DU SANG  
Salle polyvalente - 16<sup>H</sup>30 / 19<sup>H</sup>45

## Du TRI ET DU COMPOST AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire, la municipalité en lien avec le SIBRECSA a souhaité mettre en place un lieu de compostage et une poubelle de tri aux abords du restaurant scolaire. L'objectif étant de sensibiliser les enfants à la gestion des déchets. Sophie Dupraz, coordinatrice des temps périscolaires nous explique ce nouveau fonctionnement

### Echos du Granier : Quel intérêt de mettre en place un tel dispositif ?

**Sophie Dupraz :** Depuis plusieurs années, nous constatons que nous jetons de nombreux aliments non consommés par les enfants et qu'il fallait trouver une solution à ce gaspillage. Il en est de même pour les emballages des aliments qui n'étaient pas triés du fait de l'organisation du tri du SIBRECSA, l'année dernière.

La commune s'est donc rapprochée, au printemps dernier, du SIBRECSA, qui nous a aidé dans notre démarche en installant un composteur (vers le mur de tennis) et un container de tri pour les emballages.

### EdG : Concrètement, comment impliquez-vous les enfants dans cette démarche ?

**S.D :** Avec l'équipe d'animation et les ATSEM, nous avons réfléchi à un fonctionnement permettant une implication des enfants.

Pour le compost, plusieurs « bio seaux » sont mis à disposition. Les enfants d'âge élémentaire vident leur assiette à l'intérieur alors que les plus petits sont aidés par l'équipe encadrante.

Bien entendu, il faut qu'un tri des aliments soit fait au préalable car certains déchets comme la viande, le poisson, les laitages... ne se compostent pas.

Nous compostons aussi les serviettes en papier mais seulement les lundis pour les maternelles et les vendredis pour les élémentaires afin de ne pas surcharger le composteur.

Pour le tri, deux contenants en cartons, pourvus de sacs, sont disposés au restaurant scolaire : un côté maternelle et un côté élémentaire. Les enfants sont invités à se déplacer pour déposer les divers emballages (pots de yaourt, gourde plastique...).



Les enfants compostent au restaurant scolaire

### EdG : Qui s'occupe de vider les bio seaux et les contenants d'emballage ?

**S.D :** Ce sont les enfants, accompagnés d'un animateur. Les enfants portent les bio seaux et vont les vider dans le composteur. C'est le même fonctionnement pour les emballages.

### EdG : Au « Resto chez Margot », il n'y a pas de site de compostage ?

**S.D :** Pour le Resto chez Margot, nous avons également deux bio seaux, le fonctionnement reste le même à la différence que c'est le personnel de service qui en assure

le trajet jusqu'au site de compostage et non les enfants.

### EdG : Au bout de deux mois, quel constat pouvez-vous faire ?

**S.D :** Deux mois étaient vraiment nécessaires à la mise en place et à l'adaptation des enfants en leur expliquant régulièrement le fonctionnement.

Aujourd'hui tous les enfants participent à cette démarche et petit à petit les enfants prendront les réflexes nécessaires.

Un bilan sera fait après une année de fonctionnement.

## DIRECTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Depuis les vacances d'automne, Christelle Lazaro a repris les rênes de l'accueil de loisirs municipal, remplaçant ainsi Sébastien Rivet dans ses fonctions de directeur.

Christelle travaille pour la commune depuis septembre 2018 en tant qu'animatrice sur les temps périscolaires.

Au printemps 2019, Christelle s'est engagée dans la formation



BAFD, financée par la commune, et a effectué son premier stage pratique en tant que directrice adjointe l'été dernier.

Nous lui souhaitons une grande réussite dans ses nouvelles fonctions.

Christelle travaillera en binôme avec Sophie Dupraz, qui la remplacera durant ses congés.

## SOUVENIR DES VACANCES D'AUTOMNE...



*Les enfants de l'accueil de loisirs à Miniworld*

**LE PROGRAMME DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DES VACANCES D'HIVER ET DE PRINTEMPS** sera disponible mi-décembre (et en avant-première sur notre site). Il sera distribué par le biais des écoles. **LES INSCRIPTIONS DÉBUTERONT LE LUNDI 6 JANVIER À 20<sup>H</sup>00 PAR COURRIEL** (modalités sur notre site).

## NOUVELLES ACQUISITIONS

La bibliothèque a fait de nouvelles acquisitions au mois de novembre...

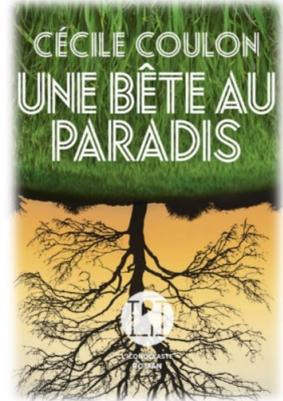
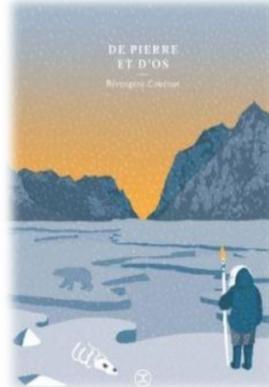
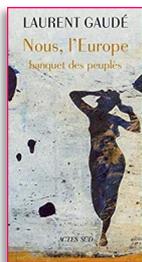
### ÉCHANGES AU CLUB DE LECTURE

Notre dernier échange sur un auteur à succès *Laurent Gaudé* nous a particulièrement séduit. Son dernier ouvrage paru en 2019 s'intitule

**"NOUS, L'EUROPE,  
BANQUET DES PEUPLES"**



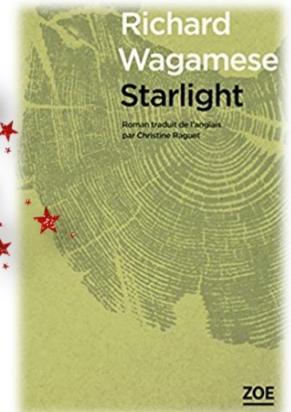
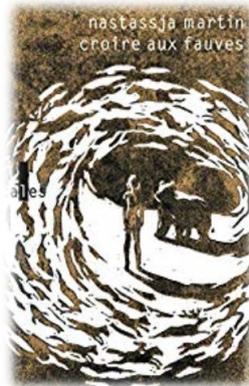
Il expose la naissance en 1848 de l'idée de la fin des empires et des royaumes existants et le début d'une histoire des peuples qui aboutira à la création de l'Europe. Chemin difficile ponctué de guerres, d'avancées et de reculs, avec le souci de s'unir sans perdre son identité. Cet ouvrage (écrit en vers libres) aéré, poétique, passionné, est accessible à tout lecteur épris d'histoire mais aussi d'actualité.



Novembre



Décembre



### PROCHAINES RENCONTRES " DÉLIVRE ENSEMBLE "

Mardi 14 janvier - 15<sup>h</sup>00  
à la bibliothèque

Si la lecture vous intéresse, rejoignez nous... Venez Partager, échanger, trouver des idées de lecture... N'hésitez pas à nous contacter à la bibliothèque ou à la mairie qui transmettront...



### FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Du lundi 23 décembre  
au dimanche 5 janvier

## RIVIÈRES, UNE GESTION PARTAGÉE

Le bon écoulement des eaux et la prévention des risques d'inondation reposent en priorité sur l'entretien des rivières. Cet entretien résulte d'une collaboration forte entre tous les acteurs du territoire : l'État, les communes et les riverains. Le SYMBHI, à qui la communauté de communes a transféré sa compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2019, apporte son appui et son expertise pour accompagner et coordonner l'action de chacun de ces acteurs sur le territoire.



La « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) vise la protection du risque inondation et la valorisation des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent. Le SYMBHI, créé en 2004 pour la mise en œuvre des travaux de protection des crues de l'Isère, puis des autres grandes rivières, s'occupe dorénavant également des affluents du Grésivaudan. Concrètement, le Syndicat poursuit l'étude et la mise en œuvre de projets d'aménagement hydraulique intégré mais il élargit le périmètre de ses missions : il anime la démarche et accompagne le territoire pour travailler sur d'autres axes de la gestion du risque (prévision des crues, développement de la conscience du risque, cohérence avec les outils d'urbanisme, diminution de la vulnérabilité), porte des travaux plus ponctuels et assure l'exploitation et l'entretien des ouvrages (digues, plages de dépôt, pièges à embâcles).

La bonne gestion des cours d'eau repose sur une collaboration forte entre tous les acteurs du territoire : l'Etat au titre des différentes procédures règlementaires qu'il porte relatives à la gestion des risques, à la constructibilité et à la préservation des rivières, les communes en lien, en particulier, avec le pouvoir de police du Maire sans oublier les riverains soumis à l'obligation d'entretien en dépit de la compétence portée par les collectivités. Dans la plaine de l'Isère, les propriétaires fonciers sont historiquement regroupés au sein d'associations syndicales pour assurer cette obligation. Cet entretien est essentiel pour assurer le bon écoulement des eaux et la prévention des risques d'embâcles et de débordements sur des secteurs à enjeux situés plus en aval. L'Unité territoriale du Grésivaudan au SYMBHI apporte son appui et son expertise pour accompagner les riverains du territoire dans leurs démarches.

**Contacts :**  
[contact@symbhi.fr](mailto:contact@symbhi.fr)

## PISCINE INTERCOMMUNALE DE PONTCHARRA : OUVERTURE EN SEPTEMBRE 2020

Le chantier de la future piscine avance selon le calendrier annoncé. L'établissement devrait ouvrir dans un an.

Lancés en janvier dernier, les travaux de construction de la piscine intercommunale ont bien avancé cet été : le gros œuvre est désormais terminé et la construction de la charpente a démarré. Le bâtiment devrait être totalement hors d'eau / hors d'air avant la fin de l'année. Les entreprises de second œuvre seront alors mobilisées sur les aménagements intérieurs et l'équipement du bâtiment.



Particulièrement orientée sur le savoir nager, mais également ouverte au grand public, cette piscine comportera deux bassins de profondeurs variables destinés à faciliter les apprentissages. Ils seront complétés par une pataugeoire et un espace ludique avec jets d'eau pour les plus petits. Cet équipement, d'un budget total de 9,4 millions d'euros est financé aux deux-tiers par Le Grésivaudan. Le tiers restant est partagé entre l'Etat et le Conseil Départemental.

Au total, plus d'une vingtaine d'entreprises sont mobilisées sur ce chantier, avec lesquelles des clauses sociales ont été signées notamment sur les heures travaillées dont une partie a été réservée à des personnes en insertion professionnelle.

## LA MAIRIE DE CHAPAREILLAN, TOUTE UNE HISTOIRE... 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE

D'après M. Christian Colloud, « 1913 - 2013, histoire d'une centenaire »

### De la chapelle à la première maison commune

De 1629 à 1630, une ultime épidémie de peste ravage le Dauphiné et la Savoie. Face à ce fléau, les populations n'ont pas de remède et ont recours à la protection divine. Ainsi les habitants de Barraux, Bellecombe et Chapareillan se rendront-ils en pèlerinage à Myans chaque 16 août, jour de la fête de Saint Roch'. La peste ne réapparaissant pas, le pèlerinage perdure mais la dévotion des premiers temps cède le pas à des comportements de plus en plus conviviaux, voire festifs. Alerté par les ivrogneries et scandales qui semblent désormais inhérents au cortège, l'évêque de Grenoble, M<sup>gr</sup> de Caulet, interdit le pèlerinage en 1746. On ne saurait trop se prémunir, et à défaut de procession, on peut maintenir et même renforcer localement le culte du saint protecteur... Aussi, en 1756 le curé de Chapareillan, Joseph Biétrix, passe une convention avec Alexis Roybon, notaire du lieu, pour l'édification d'une chapelle dédiée à Saint Roch. Alexis Roybon fait donation du terrain nécessaire à la construction, au croisement de la grand-route avec le chemin des Blards au Villard. La famille du notaire en tirera quelques compensations telles que le droit de sépulture, l'ouverture d'une porte privée et la garantie d'un droit de regard sur l'utilisation de la chapelle.

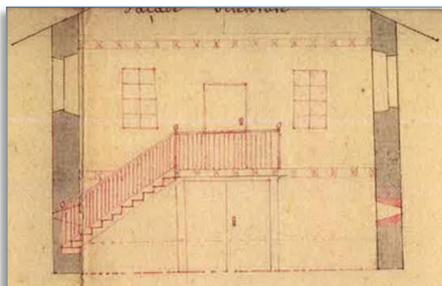
À la Révolution, le culte qui n'était exercé qu'occasionnellement dans la chapelle, est abandonné. Celle-ci est d'abord utilisée comme entrepôt et logis pour le corps de garde. C'est le début de l'usage profane du bâtiment. En l'an XII de la République (1803), les ayant-droit du notaire Roybon passent avec Joseph-Ignace Bonnet, maire de Chapareillan, une convention par laquelle ils acceptent la conversion de la chapelle en maison commune.

Jusqu'à-là, les registres et les actes publics étaient déposés soit chez un notable, soit occasionnellement dans une chambre louée chez un particulier.

La chapelle ne semble pas avoir changé fondamentalement d'aspect durant une vingtaine d'années. En 1822, la pièce unique est divisée pour créer une salle de réunion et d'archives surélevée d'environ un mètre. Les trois fenêtres de la salle sont équipées de croisées et de volets, on bâtit une cheminée et on installe une table et des bancs. Peut-être est-ce à cette époque qu'on établit une petite prison qui ne sera guère utilisée.

Entre 1844 et 1848, l'intérieur est réaménagé, avec création d'un étage et de deux salles éclairées par cinq fenêtres. Le rez-de-chaussée est ser-

servé à la pompe à incendie et à la prison. L'accès à l'étage par escalier extérieur et galerie n'est pas retenu.



1844, projet de façade avec galerie par Joseph Guiffroy, adjoint et géomètre

### Vers la construction d'une nouvelle mairie

Trois décennies s'écoulent. Après avoir construit le groupe scolaire en 1880, puis la mairie-école de Bellecombe en 1886, le conseil municipal considère en 1888 qu'il est grand temps de doter le chef-lieu d'une nouvelle mairie. En effet, l'ancienne chapelle est vétuste et même dangereuse pour ceux qui la fréquentent à l'occasion des réunions et des élections.

On envisage deux hypothèses, soit on reconstruit sur le site de la vieille mairie, soit son cherche un nouvel emplacement. Les architectes Demartiny et Coutavoz sont chargés d'établir des projets.

Il faudra 25 ans pour aboutir.

Des charges imprévues vont retarder l'entreprise. Tout d'abord, la commune a accepté de prendre en charge la fin de la construction de la nouvelle église. Le curé Ravaz avait pris l'initiative de bâtir un lieu de culte moderne



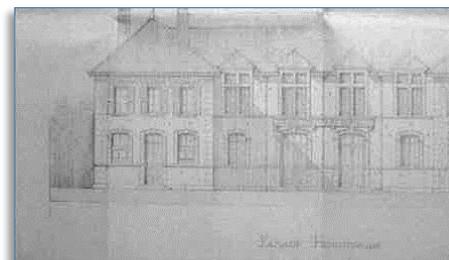
Projet de 1893, façade sur le champ de foire

pour remplacer celui, inadapté, de la Ville, et s'était assuré d'un certain nombre de financements privés. Ceux-ci s'avèrent insuffisants et le curé appela le conseil municipal à l'aide. D'autre part, la commune s'est engagée dans une procédure longue et compliquée pour récupérer à son profit la source des Éparres convoitée par la ville de Chambéry.

Les études se poursuivent cependant, et de 1889 à 1894 on s'informe des contraintes juridiques et techniques liées à la reconstruction à l'emplacement de l'ancienne chapelle.

Les architectes proposent un projet qui intègre la fontaine de Bellecour au rez-de-chaussée. Cette option se heurte entre autres à l'exiguïté des lieux et à des problèmes de droit de vue sur la propriété voisine.

Conscients des difficultés d'un tel choix, les architectes proposent l'alternative d'un bâtiment sur le champ de foire (ou pré communal) acquis en 1852.



Proposition d'associer la mairie au groupe scolaire

Les architectes Chatrousse & Ricoud qui avaient eu la charge de la construction du groupe scolaire s'immiscent dans le débat en 1894, en suggérant de construire la mairie à l'emplacement du bâtiment séparant les écoles de filles et de garçons. Il n'est pas donné suite.

Les années passent et les choses avancent si peu qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans la vieille mairie, en 1907. Cette même année, le conseil municipal décide la conversion du champ de foire en place publique.

L'architecte Coutavoz qui travaille depuis 1889 sur les projets de construction, adresse un état de ses honoraires au Maire Séraphin Uchet en 1911. Le conseil municipal lui accorde, par délibération du 11 février 1911, un acompte de 1000 francs, tout en précisant que « le projet d'adduction de l'eau des Éparres doit être exécuté avant l'édification d'une mairie [...] et que de fait ce projet doit être ajourné ».

En plus de vingt ans, les architectes Demartiny et Coutavoz ont fourni 5 projets, sans paiement en retour.